



Syndicat Général des Personnels de Plaine Commune

Débrayage du 6 février :

Les premières réponses de Plaine Commune

En février 2018, la CGT a décidé un boycott des CTP, CHSCT et des réunions avec les directions car nous avons le sentiment de siéger pour rien. Notre avis n'est pas entendu et nous ne sommes pas en mesure de faire évoluer les pratiques.

Nous constatons que la « sauvegarde » de nos territoires repose de plus en plus sur les agents, quitte à sacrifier leur bien-être au travail ou de dénaturer leurs métiers. C'est d'autant plus injuste que Plaine Commune n'hésite pas à brandir le spectre du passage au privé alors même que politiquement, **l'employeur a fait le choix de privatiser la propreté du centre-ville de Saint-Denis** par exemple.

La CGT veille aux conditions de travail des salariés. Nous constatons la différence entre le discours annoncé de Plaine Commune sur le respect des agents et la réalité de « terrain ». Notre syndicat a relevé un management répréhensible et inapproprié sur certaines UT ou Direction ce qui est intolérable pour la CGT. **On ne dirige pas le personnel par la menace et la sanction et en distribuant des bons points aux « copains ».**

La CGT dénonce l'absence de concertation autour des nouveaux horaires de travail de la propreté de Saint-Denis et des médiathèques. **Nous dénonçons aussi l'attitude inappropriée de la direction de la lecture publique pendant le rassemblement des agents en débrayage le 6 février 2018.**

Notre régime indemnitaire n'a pas évolué depuis 2009 et nos rémunérations sont gelées. **Nous souhaitons l'ouverture des négociations sur le RIFSEEP** afin de permettre la reconnaissance des suggestions particulières, de l'expertise et des compétences, tout en conservant l'esprit du régime indemnitaire actuel. Nous restons opposés à toute rémunération liée au mérite et à l'assiduité. Nous demandons l'ouverture d'une négociation pour que les non-titulaires bénéficient du même déroulement de carrière que les titulaires.

Astreintes techniques et hivernales

- **Depuis novembre, certaines UT retirent un jour de congés aux agents qui ont travaillé de nuit, notamment pour le déneigement.** Ces agents doivent « payer », avec un jour de congés payés l'obligation d'un temps de repos minimum de 11h30 entre la fin de leur service et la reprise du travail. Ce fonctionnement est en dehors de tout cadre légal et nous demandons que les jours retirés indûment soient rendus.
- La CGT demande l'application des textes au sujet de la prise en compte des interventions résolues par téléphone et qui ne nécessitent pas de déplacement.

Enfin nous demandons toujours que

- **Les agents reçus à un concours ou un examen professionnel** puissent évoluer à Plaine Commune.
- **Les agents en attente de reclassement** voient leur situation traitée dans des délais plus courts sans avoir à postuler comme les nouveaux agents.

Suite à notre débrayage du 6 février, le Président de Plaine Commune a reçu l'ensemble des organisations syndicales le vendredi 2 mars. L'employeur nous a dit qu'il aller :

- Ouvrir les négociations sur le régime indemnitaire (RIFSEEP). Les élus affirment que le mérite et l'assiduité ne feront pas partis des critères pour l'attribution des primes à moins que l'Etat ne l'impose à travers la future contractualisation obligatoire ;
- Continuer à sensibiliser l'encadrement à la culture du dialogue social
- Proposer un rendez-vous sur les astreintes et les règles particulières à certaines UT
- Mettre en place un groupe de travail sur la souffrance au travail (pénibilité...)
- Revenir sur les questions posées par les syndicats concernant les horaires de la propreté de Saint-Denis et des médiathèques ;
- Agir pour améliorer la sécurité des agents dans le contexte d'augmentation des tensions.

Le Président a expliqué que la privatisation de la propreté du centre-ville de Saint-Denis est une opération provisoire, précise et limitée dans le temps.

Le Président a été attentif à notre description du quotidien dans les médiathèques. Il ne cautionne pas la pratique courante de laisser les enfants toute la journée en remplacement d'un autre mode de garde.

La CGT a demandé que la journée de carence ne soit pas appliquée à Plaine Commune mais le Président a confirmé qu'elle serait mise en place à compter du 1^{er} avril.

La CGT de Plaine Commune décidera lors de son congrès du 20 et 21 mars des suites à donner aux propositions de l'employeur. Dans l'intervalle, nous souhaitons vous informer des raisons qui ont motivé notre boycott et de ce qui s'est dit lors du rendez-vous avec le Président. Nous vous invitons à nous faire part de votre avis sur ces sujets ou d'autres. Cela nous intéresse.



**Services publics, emplois, statut, salaires, retraite, représentants du personnel,
Nous ne laisserons pas Macron tout passer à la moulinette libérale !**

- Suppression de 70.000 postes dans la Fonction Publique Territoriale
- Plan de « départ volontaire », traduction : des licenciements massifs
- Fusion des comités techniques et des CHSCT, comme dans le privé, avec des droits amoindris
- Gel du point d'indice depuis 2010 (les grandes grèves de 2016 ont permis une hausse de 1,2%)
- Prime au mérite pour récompenser la docilité de ceux qui mettraient en œuvre les politiques de casse du service publics
- Recours aux contractuels pour précariser et un recrutement à la seule volonté de l' élu
- Rétablissement du jour de carence abrogé en 2013 car injuste et inefficace
- Augmentation de la CSG
- Allongement des carrières et blocage des avancements...

Le 22 mars, tous en grève et dans la rue : 14h - Nation